
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire de Charolles réclamant vengeance pour l'assassinat du représentant Beauvais, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire de Charolles réclamant vengeance pour l'assassinat du représentant Beauvais, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39604_t1_0346_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune de Maisons-Alfort informe la Convention nationale qu'elle vient de déposer sur l'autel de la patrie le reste des dépouilles de son fanatisme, et tous les métaux inutiles qui pouvaient encore souiller son territoire; elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des tyrans du dehors et du dedans.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du maire de la commune de Maisons-Alfort (2).

« Citoyen Président,

« La commune de Maisons-Alfort, craignant de faire perdre à la Convention des moments précieux, se borne à t'annoncer qu'elle vient déposer sur l'autel de la patrie le reste des dépouilles de son fanatisme, et tous les métaux inutiles qui pouvaient encore souiller son territoire, lorsque la patrie en danger les réclame. Nous t'annonçons que tous les citoyens aisés de notre commune s'empressent de préparer des chemises pour les défenseurs de la République. La commune de Maisons n'a pas cessé d'être dans les principes révolutionnaires quoiqu'une grande partie de ses enfants aient été faits prisonniers par les satellites des despotes. Vous êtes armés de la vengeance nationale et elle attend tout de votre zèle pour venger les outrages faits au peuple français : elle vous invite à rester à votre poste jusqu'à l'entière destruction des tyrans du dehors et du dedans.

« Au nom de la commune.

« PORET, maire. »

La Société populaire de la Réunion-sur-Seudre (la Réunion-sur-Seudre), ci-devant la Tremblade, écrit en ces termes :

« Vous avez décrété que Pitt, ministre du gouvernement britannique, est l'ennemi du genre humain. Le terme d'une guerre que ce monstre alimente du sang et de la sueur de ce peuple égaré, doit être le terme de sa trop longue existence. Hâtez-vous donc d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale en décrétant que la République française n'entendra aucune proposition de paix avec le gouvernement britannique, que la tête de l'infâme Pitt n'ait roulé au pied de l'échafaud.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de la Société populaire de la Réunion-sur-Seudre (4).

La Société populaire de la Réunion-sur-Seudre, (ci-devant La Tremblade), à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Vous avez décrété que Pitt, ministre du

gouvernement britannique, est l'ennemi du genre humain. Ce ministre pervers ne cesse de donner des preuves de sa haine profonde pour la liberté française. Dilapidateur des finances d'une nation trop aveugle; prodigue impudent de son or pour nous donner des fers, il ne peut respirer longtemps, convaincu de ses prévarications ministérielles : le peuple qu'il abuse, en consommant sa ruine, ne tardera pas à lui faire expier ses forfaits inouïs.

« Le terme d'une guerre que ce monstre alimente du sang et de la sueur de ce peuple égaré, doit être le terme de sa trop longue existence. Hâtez-vous donc, citoyens représentants, d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale en décrétant que la République française n'entendra aucune proposition de paix avec le gouvernement Britannique, qu'après que la tête de l'infâme Pitt aura roulé au pied de l'échafaud.

« Le 25 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

(Suivent 68 signatures.)

La Société populaire de Charolles demande vengeance de l'assassinat du représentant Beauvais; vous avez décerné, dit-elle, les honneurs du Panthéon à Michel Lepeletier, qui a péri comme Beauvais pour la cause de la liberté; le même honneur n'est-il pas dû à l'un comme à l'autre?

La mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et le renvoi de l'adresse au comité d'instruction publique sont décrétés (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Charolles (2).

« Charolles, le 5^e jour de la 1^{re} décade de brumaire (sic) de l'an II de la République française, une, indivisible, et démocratique.

« Citoyens représentants.

« Un crime de lèse-nation a été commis en la personne du représentant Beauvais, par une violation atroce de tous les droits. Son sang a coulé, son ombre plane sur vos têtes et demande vengeance contre les auteurs d'un pareil forfait. La nation outragée l'attend avec impatience pour sécher les larmes que la mort de ce martyr de la liberté fait couler.

« Mais ce n'est pas assez de venger sa perte, il faut encore dresser des autels à sa mémoire.

« Vous avez décerné les honneurs du Panthéon à Michel Lepeletier qui a péri, comme Beauvais, pour la cause de la liberté; le même honneur n'est-il pas dû à l'un comme à l'autre? C'est à vous, législateurs, à prononcer, les

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 222.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 808.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 223.

(4) Archives nationales, carton C 285, dossier 830.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 223.

(2) Archives nationales, carton F¹⁷ 1007, dossier. 1227.